

## ENTRE LES DEUX...J'HÉSITE !

Les négociations relatives au futur statut ArianeGroup progressent. Il fut un temps pas si lointain, nous parlions d'harmonisation des statuts...désormais, nous parlerons de négociations en vue d'un statut ArianeGroup.

Pourquoi ? Car, chacun des statuts des périmètres d'origine est d'un bon niveau, la liste des signataires le démontre. Et, après plus de 3 mois de négociations personne ne pourrait dire, même si des améliorations peuvent toujours être apportées, que tel ou tel accord serait à renier. Ne dit-on pas :

« il ne faut jamais renier ses actes ! »

SIGNATAIRES	STATUTS		
	ASTRIUM	VERNON	HERAKLES
CFE-CGC	OUI	OUI	OUI
CFDT	OUI	OUI	OUI
CGT		OUI	OUI
FO	OUI	*	*

\*non représentatif sur le périmètre

Néanmoins, certains aspects de ces différents accords sont « incompatibles », culturellement. « Incompatibles » et ce quelle que soit la somme en € que la direction mettrait sur la table, car parfois, des notions ou applications ne peuvent être harmonisées.

**C'EST POURQUOI LA CFE-CGC PREFERE PARLER  
D'UN STATUT ARIANEGROUP POST 2023 PLUTÔT QUE  
D'UN STATUT HARMONISÉ, CELA FACILITERA LA COMPREHENSION DE CHACUN.**

## UNE ÉVOLUTION DIRECTION

Certains aspects de nos accords étant « incompatibles », la Direction a pris en compte notre constat (NL CFE-CGC du 11 janvier 2023).

Ses premières propositions ne permettant pas à chacun de se retrouver dans le futur statut, elle a fait le choix de mettre en place des **groupes fermés**. Certes, cette solution n'est pas idéale mais elle est la seule qui permette de proposer un statut ArianeGroup :

- à tous les futurs embauchés,
- à 100% des salariés actuels qui décideront (grâce aux groupes fermés) de se voir appliquer tout ou partie du statut ArianeGroup.

Cette solution présente ainsi « l'avantage » de prendre en compte les différences culturelles et de permettre à chacun de s'y retrouver. La Direction a décidé de proposer cette solution pour les 3 items négociés.

**Notons que les négociations relatives :**

- à la durée du travail sont très avancées,
- aux congés sont en cours,
- à la structure de rémunération viennent de s'ouvrir.

**Lorsque la Direction avance une proposition, la CFE-CGC se pose les questions suivantes :**

- La proposition existe-t-elle sur un des périmètres ?
- Si oui : fonctionne-t-elle ?
- Si oui ? Y-a-t-il des améliorations à lui apporter dans le cadre d'un futur statut ?
- Y-a-t-il la possibilité pour les salariés qui le souhaiteraient de conserver le fonctionnement auquel ils sont attachés ?

Ce filtre nous permet d'analyser la pertinence des propositions faites, à la fin des négociations nous pourrons établir une synthèse et nos adhérents pourront décider si l'accord est acceptable ou non.

**Aujourd'hui nous vous proposons une première synthèse de ce qui est proposé concernant la durée du travail.**

## POUR LES MENSUELS

Deux durées du travail\* sont désormais proposées pour les mensuels (jusqu'à D8 inclus puis pour E9 et E10 des futures classifications)

\* les durées du travail sont affichées selon deux distinctions : les heures « Payées » et les heures « Travaillées » sur lesquelles les JRTT sont calculées.

### Durées du travail mensuels jusqu'à D8 :

MENSUELS JUSQU'À D8	STATUT ADS	STATUT HKS	STATUT Vernon
	35H Payées	36H Payées (dont 1h majorée 25%)	36H Payées (dont 1h majorée 25%)
	35H Travaillées	38,5H Travaillées	38,5H Travaillées
	0 RTT	14 RTT	14 RTT
	Horaire Variable avec possibilité de 16 JHV sur compteur jours et placement au CET	Horaire variable avec possibilité de 20 JHV, une période d'écrêtage et pas de compteur jours ni possibilité CET	Horaire variable avec possibilité de 18 JHV, une période d'écrêtage et pas de compteur jours ni possibilité CET
	4 badgeages	4 badgeages	4 badgeages

STATUT ARIANEGROUP	ET	GRUPE FERME POUR STATUT ADS
36H Payées (dont 1h majorée)		35H Payées
38,5H Travaillées		35H Travaillées
15 RTT		0 RTT
Horaire variable avec possibilité de 20 JHV, sur compteur jours et placement au CET		Horaire Variable avec possibilité de 16 JHV sur compteur jours et placement au CET
4 badgeages		4 badgeages

### Durées du travail mensuels E9 à E10 :

MENSUELS E9 ET E10	STATUT ADS	STATUT HKS	STATUT Vernon
	37H (dont 2h majorées 25%)	37H (dont 2h majorées 25%)	37H ou 38H (dont 2h ou 3h majorées 25%)
	39,60H Travaillées	39,5H Travaillées	39,5H ou 40,5H Travaillées
	16 (10 RTT + 6 ACT)	14 RTT	14 RTT
	0 JHV	Horaire variable avec possibilité de 20 JHV, une période d'écrêtage et pas de compteur jours ni possibilité CET	Horaire variable avec possibilité de 18 JHV, une période d'écrêtage et pas de compteur jours ni possibilité CET
	1 badgeage	4 badgeages	4 badgeages

STATUT ARIANEGROUP	ET	GRUPE FERME POUR STATUT ADS	GRUPE FERME POUR STATUT VERNON
37H (dont 2h majorées 25%)		37H (dont 2h majorées 25%)	38H (dont 3h majorées 25%)
39,60H Travaillées		39,60H Travaillées	40,5H Travaillées
16 RTT		16 RTT	14 RTT
Horaire variable avec possibilité de 20 JHV, sur compteur jours et placement au CET		0 JHV	Horaire variable avec possibilité de 18 JHV, une période d'écrêtage et pas de compteur jours ni possibilité CET
4 badgeages		1 badgeage	4 badgeages

**Pour le futur statut social ArianeGroup des mensuels**, les différentes durées du travail proposées existent déjà et, elles fonctionnent.

Poussé par la CFE-CGC pour limiter un des écueils de l'horaire variable des périmètres Herakles et Vernon, **le principe de compteur en JHV** proposé par la direction est une **véritable amélioration** :

- il limite fortement l'écrêtage,
- il met en place une protection des salariés en limitant la durée du travail hebdomadaire sur horaire variable (maxi 45,50h, au-delà ce serait heures supplémentaires)

**Il généralise une véritable avancée : il permet aux salariés de se créer jusqu'à 20 jours sur un compteur, à poser ou à placer (CET).**

Enfin pour les salariés qui ne souhaiteraient pas adopter le nouvel horaire de référence proposé, ils auront **la garantie de pouvoir conserver leur durée de travail actuelle** par la mise en place de différents groupes fermés.

**Chaque mensuel aura donc le choix de conserver la durée de travail à laquelle il est attaché ou bien d'adopter la nouvelle durée de travail ArianeGroup.**

## POUR LES CADRES

CADRES	STATUT ADS	STATUT HKS	STATUT Vernon
	212 jours fixes	213 jours variables	213 jours fixes
	RTT variables, 8 à 11 /an + 6 ACT	11 RTT fixes	RTT variables, 10 à 14 / an
	1 badgeage	2 badgeages	1 badgeage
		OU	OU
		36H (1h majorée 25%)	38H (3h majorée 25%)
		38,5H Travaillées	40,5H Travaillées
		14 RTT	14 RTT
		20 JHV, période d'écrêtage et pas de compteur jours ni possibilité CET	18 JHV, période d'écrêtage et pas de compteur jours ni possibilité CET
		4 badgeages	4 badgeages



STATUT ARIANEGROUP	ET	GRUPE FERME POUR STATUT HKS	GRUPE FERME POUR STATUT VERNON
FJ 212 jours fixes		36H (1h majorée 25%)	38H (3h majorée 25%)
RTT variables, 15 à 16 /an		38,5H Travaillées	40,5H Travaillées
1 badgeage		14 RTT	14 RTT
		20 JHV, période d'écrêtage et pas de compteur jours ni possibilité CET	18 JHV, période d'écrêtage et pas de compteur jours ni possibilité CET
		4 badgeages	4 badgeages

**Pour le futur statut ArianeGroup des cadres**, la durée du travail existe déjà et là aussi, elle fonctionne.

Pour la CFE-CGC, que tous les salariés soient au Forfait Jour n'est pas du tout une revendication, ce serait même plutôt l'inverse considérant que le Forfait Jour a été dévoyé de son principe initial.

Néanmoins, force est de constater que cette durée du travail est aujourd'hui celle de 92% des cadres ArianeGroup et est devenue une norme de travail dans notre branche.

**De ce fait, dans le cadre de la recherche d'un statut commun, la CFE-CGC se félicite de plusieurs points :**

- **Les salariés actuellement à l'Horaire Variable** qui souhaiteraient conserver leur durée du travail pourront le faire grâce aux groupes fermés proposés,
- **Si ces salariés décidaient d'opter pour le Forfait Jour**, dès la mise en place du nouveau statut ou bien plus tard, ils se verraient appliquer l'augmentation de rémunération de leur périmètre actuel (3,5% HKS ou 2,5% Vernon),

- Enfin, l'application stricte des principes du Forfait Jour (pas de notion de ½ journée, qui est « une entourloupe » en mettant une règle là où elle n'existe pas) tel qui est actuellement appliqué sur certains périmètres sera garantie : aucune dérive et dévoiement possibles pour la CFE-CGC.

## QUEL BILAN ?

La CFE-CGC ArianeGroup souhaitait vous proposer une synthèse concernant les différentes durées du travail à ce stade des négociations.

**Rapprochez-vous de vos élus et représentants CFE-CGC** pour de plus amples informations ou remonter vos craintes et attentes.

**La CFE-CGC continue de négocier le futur statut ArianeGroup avec l'état d'esprit suivant :**

- permettre à chacun des salariés ArianeGroup d'aujourd'hui, de se retrouver dans ce futur statut,
- rendre ce nouveau statut attractif et d'un bon niveau.

**Dans le contexte actuel de :**

- fuite des talents et des compétences,
- compétition accrue entre les entreprises pour recruter les « mêmes profils »,
- crise de l'emploi traversée par notre pays.

**LA SEULE SOLUTION POUR NOTRE SOCIÉTÉ POUR RECRUTER, FORMER ET CONSERVER LES COMPÉTENCES EST DE PROPOSER UN STATUT PORTEUR D'AVANCÉES SOCIALES ET D'UN NIVEAU AU MOINS ÉQUIVALENT AUX MEILLEURS ENTREPRISES DE NOTRE SECTEUR D'ACTIVITÉS.**

**LA CFE-CGC S'INSCRIT DANS CETTE POSTURE.**

# ArianeGroup

#MAC2023

#NEVALTE



**TÉLÉCHARGEZ NOTRE  
APPLICATION MOBILE**



# CFE-CGC

*Vous recevez cette newsletter car vous êtes inscrits sur la liste de diffusion. Si vous ne le souhaitez pas, merci de nous le signaler.*